

Société -

Article paru le 27 mars 2010

Imprimer**Fermer****ÉVÉNEMENT****Handicapés. « Avec une telle somme, on ne vit pas, on survit »**

En dépit d'une hausse de 2,2 % au 1er avril de l'allocation adulte handicapé, le collectif Ni pauvre ni soumis dénonce la précarité.

Les chiffres sont têtus. Et les promesses de Nicolas Sarkozy ne sauraient les faire mentir, pas même ses largesses budgétaires. Le gouvernement vient de concéder, par décret mercredi dernier, une revalorisation de l'allocation adulte handicapé (AAH) de 2,2 % à compter du 1er avril prochain. Il se targue de mettre ainsi en œuvre l'engagement du candidat Sarkozy de « revaloriser de 25 % l'AAH d'ici à 2012 ».

Pour les associations de personnes en situation de handicap, cette annonce est loin de faire le compte. « La maigre augmentation de l'AAH est anéantie par la hausse des frais de santé et les frais afférents au logement, la nourriture et l'entretien », explique le collectif Ni pauvre ni soumis (NPNS). Actuellement de 682 euros, cette prestation s'élèvera désormais à 696,63 euros, très en dessous du seuil de pauvreté estimé à 909 euros. Même ainsi relevée, l'AAH ne représente que 66 % du smic. Une situation « insupportable » que dénonce le collectif. Pour nombre de personnes en situation de handicap, le calcul est simple, les conséquences dramatiques. « C'est simple, le 15 du mois, il ne me reste plus rien. Une fois que j'ai payé mon loyer, les factures et ma mutuelle, cela devient très compliqué pour vivre », explique Frédéric, bénéficiaire parisien de l'AAH. Dénonçant l'« extrême pauvreté », NPNS demande la création d'un revenu d'existence personnel égal au smic, l'augmentation du seuil d'accès à la CMU complémentaire ainsi que la suppression des « mesures de régression sociale » touchant le système de santé, telles les franchises médicales et la fiscalisation des indemnités d'accident du travail.

Lionel Decottignies